

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0143 Séance du Conseil : 14 MAI 2024
APPROBATION DU CONTRAT CADRE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » DE LA VILLE D'ELNE	

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 mai 2024, à la Salle Omnisports – 31 Rue du Stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Lydie FOURC, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à José BELTRA,

Était absent :

Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240514-DL2024-0143-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

La nouvelle génération des contrats de ville dénommés «Engagements Quartiers 2030» donne un cadre à la politique de la ville menée au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants. L'objectif est d'assurer une égalité des territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Elle doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire. A ce titre, la participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle.

L'élaboration du Contrat de Ville poursuit plusieurs objectifs :

- Co-élaborer un projet de territoire,
- Qualifier les enjeux et pointer les priorités sur le périmètre du quartier prioritaire,
- Mobiliser les partenaires institutionnels sur le diagnostic, le projet, les objectifs et les moyens,
- Associer les habitants, les associations et les forces vives et économiques,
- Partager un diagnostic, des constats et des enjeux,
- Engager les partenaires institutionnels sur les crédits de droit commun et spécifiques à mobiliser.

Le nouveau contrat cadre du contrat de ville 2024-2030 s'appuie sur :

- Le Plan « Quartiers 2030 »,
- La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville
- Une géographie prioritaire réactualisée,
- Des contrats recentrés sur les enjeux locaux identifiés avec les habitants et articulés avec les autres politiques publiques.

L'esprit du plan « Quartiers 2030 » est de :

- Continuer à renforcer l'école et combattre les inégalités à la racine,
- Renforcer l'emploi et l'activité dans les quartiers,
- Lutter contre l'insécurité et apaiser l'espace public,
- Améliorer l'accès au logement et penser l'habitat de demain,
- Lutter contre les discriminations,
- Renforcer la pratique sportive,
- Mieux associer les citoyens aux projets des quartiers et simplifier les démarches administratives des associations.

La communauté de communes apportera son soutien au quartier prioritaire de la politique de la ville d'Ene par le déploiement de ses politiques publiques de droit commun: la promotion de l'entrepreneuriat et l'animation économique, le pilotage d'opérations d'amélioration de l'habitat, l'accompagnement au réinvestissement urbain et la politique d'attribution des logements sociaux, le développement d'actions en faveur de la transition écologique, l'accueil des enfants de l'âge de 3 mois à 17 ans, la promotion touristique, du patrimoine et de la culture, l'accès à la lecture, à la culture, au numérique, l'apprentissage de la natation, la contribution des services supports (Système d'Information Géographie, fonds de concours).

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé d'une part à se prononcer sur le contrat de ville 2024-2030 tel qu'annexé, d'autre part, à autoriser le Président à signer ledit contrat.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains

Vu la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu l'Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de ville qui est le document partenarial fixant les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des inégalités territoriales constatées sur la commune d'Elné et qui est arrivé à échéance au 31 décembre 2023,

Considérant la prise en compte de la nouvelle géographie prioritaire conduisant à l'augmentation du précédent périmètre,

Considérant la réforme de la politique de la ville et la nouvelle géographie prioritaire des quartiers politiques de la ville (QPV),

Considérant que dans le cadre du plan « Engagement Quartiers 2030 » la commune d'Elné figure dans les nouveaux contrats de villes mis en place pour la période 2024-2030,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le contrat cadre « Engagements Quartiers 2030 » de la ville d'Elné tel qu'annexé,

Autorise le Président à signer ledit contrat.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/05/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.